

MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 septembre 2019

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 9 septembre 2019 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 3 septembre 2019. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures 00.

Etaient présents : MM. FURLING Armand, SCHILDKNECHT Nathalie, SCHATNER Roger, Adjoints ; Mmes & MM., BONTEMPS Geneviève, GEILLER Philippe, HANSER Geoffrey, JEGGY Fabrice, LANG Christelle, LELOUP Yannick, MASSON Laurence, RIBER Geoffrey, VOGT Sylvie.
Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. KLEIN Nicolas donne procuration à Mme SCHILDKNECHT Nathalie
M. TREHIOU Eric donne procuration à M. SCHATNER Roger,
Mme GUTLEBEN Cécile donne procuration à M. RIBER Geoffrey,
Mmes BILLAUDEAU Christelle, SCHMINCK-HANSER Laura, HORN Carmen.

Mme le Maire demande le rajout d'un point supplémentaire n°10 Ecoles

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2019
2. Désignation du Secrétaire de séance
3. Aires de jeux
4. Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin – Exercices 2015-2019
5. Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relative à la surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur de certains établissements recevant du public
6. Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
 - A) Rapport annuel d'activités 2018
 - B) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
7. Révision des statuts du Syndicat d'électricité et de Gaz du Rhin
8. Droits de préemption
9. Permis de construire
10. Divers

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019

Le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2019 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Mme Laurence MASSON en qualité de secrétaire de séance.

3. Aires de jeux

Mme le Maire rappelle qu'au moment du vote du budget un montant de 100 000 avait été prévu pour la réalisation des aires de jeux.

Par délibération en date du 4 juin 2019, le Conseil Municipal avait décidé de compléter l'aménagement par les travaux suivants :

- clôture rigide avec portail et portillon,
- pose d'un filet de protection sur la citerne,
- implantation de l'espace fitness sur des emprises en concassé ceinturées d'une bordure métallique,
- enrochement des installations sportives,
- éclairage et des porte-vélos.

Ces travaux complémentaires nécessitent un transfert de crédit d'un montant de 30 000,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le transfert de crédits d'un montant de 30 000,00 € du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 2188 (Autres immobilisations corporelles).

Ce projet bénéficie d'une subvention de 30 000 € du Conseil Départemental et de 20 000 € de la Communauté de Communes.

4. Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin – Exercices 2015-2019

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a institué, par délibération en date du 31 mars 2015, un dispositif de fonds de concours permettant d'attribuer à ses communes membres, une aide financière visant à soutenir la réalisation ou le fonctionnements d'un équipement participants à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Un montant annuel maximum est arrêté par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin pour les exercices 2015 à 2019. Pour Meyenheim ce montant est de 48 280,64 €

Au titre de l'année 2019, le conseil municipal propose à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin les projets suivants :

- Remplacement de la conduite d'eau rue de la gare / Grand rue

	Montant	Taux
Syndicat EBE	90 000,00 €	26 %
CCCHR – Fonds de concours	28 280,64 €	8 %
COMMUNE	222 753,62 € HT	66 %
COUT TOTAL	341 034,26 € HT	100 %

- Aires de jeux

	Montant	Taux
Conseil Départemental	30 000,00 €	27 %
CCCHR – Fonds de concours	20 000,00 €	18 %
COMMUNE	60 000, 00 € HT	55 %
COUT TOTAL*	110 000,00 € HT	100 %

Après délibération, le Conseil Municipal, décide :

- de solliciter l'attribution et le versement d'un fonds de concours de 48 280,64 € à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, correspondant aux exercices 2015 à 2019 pour financer les projets susvisés,
- d'approuver les plans de financement présentés,
- d'autoriser Mme le Maire à solliciter le fonds de concours et à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

5. Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relative à la surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur de certains établissements recevant du public

La ville d'Ensisheim et plusieurs communes de la CCCHR souhaitent s'assurer de la bonne conformité de certains de leurs bâtiments recevant du public (ERP) avec la législation en vigueur en matière de :

- Règlementation relative à la présence d'amiante
- Règlementation relative à la Qualité de l'air intérieur (QAI)

Pour ce faire, la Ville d'Ensisheim aimerait s'adjoindre les services de deux prestataires spécialisés dans ces domaines.

Dans ce cadre et afin de permettre à toutes les communes membres de la CCCHR de bénéficier d'économies d'échelle, la Ville d'Ensisheim se propose de devenir coordinatrice de deux groupements de commandes ayant pour objet la passation des marchés publics afférents aux objets susvisés.

Il est à relever que les Communes uniquement intéressées par l'un des deux types de prestations ne sont pas obligées d'être membre des deux groupements de commandes.

Par délibération en date du 02/07/2019, la Ville d'Ensisheim a approuvé la constitution de ces deux groupements de commandes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relative à la surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur de certains établissements recevant du public ;
- de ne pas participer à la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la constitution des dossiers techniques amiante (DTA), cette étude ayant déjà été réalisée ;
- d'approuver le choix de la Ville d'Ensisheim comme coordonnatrice des groupements de commandes, selon les modalités prévues aux conventions ;

- d'autoriser Madame le Maire de Meyenheim à signer tout document relatif à l'exécution des marchés visés par l'objet des groupements de commandes approuvés.

6. Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

A. Rapport annuel d'activités 2018

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2018.

B. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité d'élimination des déchets.

7. Révision des statuts du Syndicat d'électricité et de Gaz du Rhin

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 24 juin 2019 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 24 juin 2019, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- émet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 24 juin 2019,
- demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

8. Droits de préemption

Le Conseil Municipal a débattu au sujet de l'opportunité de préempter la parcelle n° 19 section 2 d'une superficie de 12 ares 99 sise 19 grand rue (Ancienne COOP).

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption concernant :

- la parcelle n°261/80 section 38 d'une superficie de 6 ares 94 sise 9A rue de Munwiller,
- la parcelle n°21 section 29 d'une superficie de 1 are 72 sise 9 rue de la corvée,
- la parcelle n°19 section 2 d'une superficie de 12 ares 99 sise 19 grand rue.
- les parcelles n°31 et 32 section 1 d'une superficie totale de 9 ares 36 sise 26 grand rue.

9. Permis de construire

Le Conseil Municipal a pris connaissance des permis de construire suivants :

- création de nouvelles ouvertures sur maison existante et construction d'une extension contemporaine attenante sise au 6 rue des écoles, déposé par Mme Diane KUHN DURIEZ
- construction d'une maison individuelle sise au 9A rue de Munwiller, déposé par M. HEITZMANN James.

10. Ecoles

Mme Nathalie SCHILDKNECHT, Adjointe, soumet au Conseil Municipal la demande des enseignantes des cycles 2 et 3 pour la prise en charge par les communes du RPI, d'un atelier de chants. Ces cours de chants seraient animés par Mme Nathalie ROHRBACH, Professeur de chant salariée à l'Ecole de Musique de Meyenheim. Le coût pour 16 séances est de 640 € répartis au prorata du village d'origine des élèves soit 480 € pour Meyenheim

M. SCHARTNER ne prend pas part au vote.

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à ce projet musical,
- d'allouer une subvention de 480 € à l'Ecole de Musique de Meyenheim.

11. Divers

Par délibération du 2 juillet 2019, le Conseil Municipal avait décidé de faire une offre d'achat pour les terrains sis 8 grand rue. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cette offre n'a pas été acceptée par les propriétaires.

Au cours de la séance du Conseil de Communauté en date du 08 juillet 2019 les délégués ont décidé :

- d'approuver la prise en charge de 50% du montant dû par les communes au titre de la participation au FPIC 2018 (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) soit un montant de 13 220 € pour la commune de Meyenheim,
- d'approuver l'avenant n°4 concernant l'évolution des modalités de fonctionnement au contrat de délégation de service public pour la gestion et le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Niederhergheim et du multi-sites Oberhergheim/Biltzheim/Niederentzen avec notamment l'ouverture d'un site à Biltzheim et l'augmentation des capacités d'accueil, cet avenant n'a pas d'incidence financière,
- de valider l'augmentation de 1% des tarifs des accueils de loisirs sans hébergement et des animations enfance et jeunesse,
- le versement de quatre subventions de 500 € chacune dans le cadre du soutien financier « Habiter mieux 68 »
- d'accorder une subvention de 900 € à M. Didier Hechinger, exploitant agricole à Niederhergheim pour l'acquisition d'un groupe moto-pompe insonorisé,
- d'autoriser le Président à signer l'acte à intervenir pour la vente d'un terrain de 2,21 hectares situé dans le Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace à la Société Astech (spécialisée dans la conception et l'assemblage des conteneurs d'apport volontaire) au prix de 773 500 € HT,

- d'autoriser le Président à signer l'acte à intervenir pour la vente d'un terrain de 33,10 ares situé dans la Zone d'Activités La Passerelle 1 à Ensisheim à la Société Drago (spécialisée dans le traitement de l'eau, des boues dans les circuits de chauffage, le traitement du calcaire dans les réseaux d'eau, la détection et la prévention des fuites) au prix de 102 610 € HT,
- d'autoriser le Président à signer l'acte à intervenir pour la vente d'un terrain de 56,21 ares situé dans la Zone d'Activités du Grundfeld à Meyenheim à la Société Espace Plus (spécialisée dans la réalisation des kits d'extension sur mesure en ossature bois pour habitation, garage ou tout autre aménagement en bois massif) au prix de 157 388 € HT,
- d'émettre un avis favorable au protocole d'accord pour une cession d'un terrain d'environ 17 hectares situé dans le Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace à l'entreprise Logistics Capital Partners pour un prix de vente estimatif de 36 € HT/m²,
- de valider le principe de l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone AU pour permettre la réalisation de la tranche 2 du Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace,

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé la délégation de compétences pour la signature des arrêtés portant constat de la mise à jour du Plan d'Occupation des Sols de Munwiller, des Plans Locaux d'Urbanismes de Biltzheim, Niederentzen, Niederhergheim et Oberentzen, l'objet de ces arrêtés concerne la conduite de gaz nationale traversant ces communes.

Le Conseil de Communauté a pris acte du rapport d'activité 2018 et du rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets 2018.

Les problèmes de circulation et de stationnement place de la Mairie entre 7 h 45 et 8h15, heures de rentrée des écoles, sont évoqués. Une sensibilisation des usagers sera faite par le biais des cahiers de liaison et par le bulletin communal. Les Brigades Vertes seront également sollicitées.

La séance est close à 21 h 30.